



Une loi sur les activités politiques restreint, protège les fonctionnaires du gouvernement fédéral



Des employés du gouvernement fédéral lors d'un rassemblement sur le thème « Fiers de travailler pour les États-Unis ». © AP Images/Mary Altaffer

Depuis plus de 70 ans, une loi des États-Unis soutient une main d'œuvre gouvernementale à caractère politiquement neutre tout en protégeant les droits constitutionnels des employés du gouvernement.

La loi Hatch de 1939, du nom de son parrain, le sénateur Carl Hatch, est officiellement intitulée « Loi visant à empêcher les activités politiques pernicieuses ». Elle interdit aux employés du gouvernement de détenir la plupart des postes d'élus aux fonctions publiques, de participer à des campagnes politiques, de faire des collectes de fonds pour des candidats politiques, ou de prendre en considération les affiliations politiques au moment de l'embauche. Les violations de la loi sont passibles de peines qui vont de la lettre d'avertissement à la cessation d'emploi.

La loi protège aussi les travailleurs du gouvernement en les isolant de la coercition politique. Par exemple, un fonctionnaire ne peut pas être licencié, sanctionné ou victime de discrimination pour avoir refusé de travailler sur une campagne politique ou de contribuer à un parti ou candidat politiques. En outre, la loi Hatch limite le favoritisme politique - l'attribution d'emplois du gouvernement sur la base de relations avec des élus ou sous l'influence de ces derniers.

Un article de la loi exempte les hauts fonctionnaires nommés par le président de l'interdiction de participer à activités politiques. Cela permet à des gens comme les conseillers personnels du président et les secrétaires du Cabinet de continuer à participer aux activités politiques de leur parti.

Les contestations judiciaires de la loi ont prétendu que celle-ci porte atteinte au droit à la liberté d'expression du Premier Amendement de l'employé, mais la Cour suprême a maintenu la loi à deux reprises. En 1947, dans le cas des Travailleurs publics unis de l'Amérique versus Mitchell, la Cour suprême a pesé les droits individuels à la liberté d'expression contre le « besoin élémentaire de l'ordre » dans les opérations gouvernementales et a jugé ce dernier plus important. En 1973, le tribunal a rejeté une contestation similaire, La Commission du service civil des États-Unis versus l'Association nationale des facteurs et factrices, avec le même raisonnement. « Malheureusement pour les individus ayant choisi une carrière dans la fonction publique fédérale », écrit l'auteur Michael Bridges dans un article

Une loi sur les activités politiques restreint, protège les fonctionnaires du gouvernement fédéral

paru en 1993 dans la *Houston Law Review* (Revue Juridique de Houston), « la Cour a conclu que le Congrès pouvait mettre une astérisque à côté de leurs droits du Premier Amendement ».

En 1993, le Congrès a modifié la loi pour empêcher les élus de faire des recommandations non sollicitées pour des emplois fédéraux et pour imposer des restrictions plus sévères sur un groupe restreint de travailleurs engagés dans l'application de la loi, dans les renseignements et dans les opérations de sécurité.

Il a également élargi les activités admissibles de la plupart des fonctionnaires, qui sont autorisés

- à se présenter aux élections pour des élections non partisans,
- à participer à des campagnes d'enregistrement des électeurs,
- à donner de l'argent à des organisations politiques et assister à des collectes de fonds politiques,
- à participer à des rassemblements et des réunions politiques,
- à distribuer des documents liés à des campagnes, entre autres activités.

Toutefois, il est toujours interdit aux employés d'utiliser

- l'autorité officielle pour interférer dans une élection ;
- de solliciter ou de décourager l'activité politique de quiconque travaillant avec leurs organismes ;
- de solliciter des contributions politiques ;
- de se présenter aux élections pour des élections partisans ;
- de s'engager dans une activité politique durant les heures de travail, en uniforme, au travail ou dans un véhicule du gouvernement.

DÉPOLITISER LA FONCTION PUBLIQUE

La loi Hatch a répondu à l'utilisation alléguée d'employés fédéraux à des fins partisans pendant le gouvernement du président Franklin Roosevelt, mais ses racines remontent à la réforme de la fonction publique dans les années 1880 et peut-être même jusqu'aux préoccupations soulevées peu de temps après la fondation de la nation.

En 1801, un décret présidentiel du président Thomas Jefferson disait que les employés fédéraux ne devaient ni « influencer le vote des autres, ni prendre part à des activités de propagande électorale ». Tout au long du XIXe siècle, les présidents américains ont utilisé les décrets présidentiels pour limiter diverses activités politiques des employés du gouvernement.



Le sénateur Carl Hatch, tout à droite, présentant la Loi Hatch en 1939. © Harris & Ewing

Au cours de la même période, le « système de profits » de récompenser la loyauté politique avec des emplois au gouvernement a pris beaucoup d'envergure, surtout dans les années qui ont suivi la guerre de Sécession. Entre 1865 et 1891, le nombre de travailleurs fédéraux a triplé, passant de 53.000 à 166.000, un grand nombre d'entre eux travaillant de courtes journées pour un salaire élevé.

En 1881, la création de la Ligue nationale de la réforme de la fonction publique et l'assassinat du président James Garfield par un malade mental cherchant du travail ont permis d'attirer le soutien populaire au mouvement de réforme. Le sénateur George Pendleton a défendu la loi de 1883 (la Loi Pendleton) afin de limiter le favoritisme, en disant : « Le système de profits doit être tué ou il va tuer la république ».

En 1939, la loi Hatch a regroupé les restrictions de la Loi Pendleton avec les interdictions des différents décrets présidentiels pour créer une approche globale visant à éliminer la politique de la fonction publique.

Le Bureau du conseiller spécial des États-Unis, une agence indépendante, applique la Loi sur la réforme de la fonction publique, la Loi sur la protection des dénonciateurs et la Loi Hatch, et conseille également les employés du gouvernement quant à la légalité d'activités politiques envisagées. Il délivre plus de 1.000 avis consultatifs par an.